

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **23 (1952)**

Heft 11

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Pierre Péquignat est prisonnier.

Le vieux tribun n'oppose aucune résistance.

Avant le départ du détachement, il donnera à Jeanne la Chaussée, servante de l'auberge, quelques graines achetées en route, et quatre pièces de cinq sols « deux pour faire dire deux messes et les autres pour donner pour le nom de Dieu, à l'intention de Notre-Dame des Hermites qu'il lui plût lui accorder la patience ».

De Bellelay, le convoi se rend à Saignelégier. Le lendemain, toutes les mesures sont prises pour assurer l'arrivée des trois Commis à Porrentruy. L'historien Vautrey narre ainsi ce voyage : « Le 2 mai, au matin, les trois commis, étroitement enchaînés, furent extraits de la prison de Saignelégier et prirent, entourés d'une forte escorte, la route de Porrentruy. Péquignat n'avait pas perdu tout espoir : il comptait sur ses braves Ajoulots qui auraient bien vite raison des vingt-quatre soldats qui l'entouraient. Remis en liberté, il mettrait de nouveau au vent la bannière de l'Ajoie et la lutte recommencerait plus acharnée et plus ouverte, jusqu'au jour où lui, Péquignat, chef et maître d'une république libre, irait acclamer au château de Porrentruy le nouveau canton suisse qui était autrefois l'évêché de Bâle... On approchait de Saint-Ursanne : dans quelques heures, on touchait à Courgenay ; et là l'attendaient la délivrance et la liberté !!

Tout à coup un bruit étrange se fait entendre : Péquignat a reconnu le son du tambour : on voit au loin s'avancer en ordre de bataille, l'arme au bras, un détachement français : deux cents hommes, grenadiers et dragons, à pied et à cheval, marchent sous les ordres du lieutenant-colonel de Châteaurenard ; bientôt ils entourent les prisonniers et reprennent avec eux la route de Porrentruy. Péquignat apprend alors, avec stupeur, l'arrivée des Français dans l'évêché : d'un coup d'œil, il a jugé ces soldats ; il baisse la tête, tout espoir a disparu pour lui. Il passe à Courgenay ; le peuple morne et consterné se tient caché : il craint les baïonnettes françaises. Enfin les lourdes portes du château de Porrentruy roulent sur leurs gonds : Péquignat se trouve en présence du comte de Broglie et de ses officiers accourus pour voir de près cet audacieux vieillard qui depuis dix ans tient tête à l'empereur et à son prince. Puis, cette curiosité française satisfaite, les prisonniers sont conduits au plus sûr des cachots du château. On était au soir du 2 mai 1740. — La révolte n'avait plus de tête ! »

X.

Ce seront les longs mois d'une prison infecte. L'attente, l'espoir ou l'amertume. Le procès : ses interrogatoires pénibles et serrés. Ce sera la condamnation ; ce sera ce matin d'octobre, ce matin de brume et de sang.

Martyrs de plus d'une sainte cause.

Nouveaux morts pour une patrie.

Noms conservés pieusement dans quelques mémoires fidèles.

R. SIMON

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — Editeur : Impr. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. O Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source